



## Prix mobilité d'entreprise – les lauréats 2006, 2008 et 2009

### **2009 : Administration communale de la Ville de Nyon**

Consciente que les plans de mobilité d'entreprise permettent d'influencer directement le mode de transport choisi par le personnel, la Municipalité a décidé d'établir un plan de mobilité pour ses propres collaboratrices et collaborateurs. En inscrivant la réalisation du plan de mobilité dans les priorités de l'actuelle législature, la Municipalité a ainsi souligné l'importance qu'elle accorde à cette démarche et sa volonté d'être exemplaire pour inciter les entreprises de la région à s'engager elles aussi sur la voie de la mobilité durable.

De la sorte, 33 mesures ont été mises en place dans le cadre de ce plan de mobilité. Citons parmi celles-ci la taxation des places de parc du personnel, le subventionnement des abonnements de transport, l'encouragement au covoiturage, la mise à disposition de vélos électriques de service ou encore des actions de sensibilisation à la marche.

Ainsi, l'administration communale ambitionne de diminuer le recours par son personnel à la voiture et à la moto de deux tiers aujourd'hui à moins de la moitié d'ici 4 ans.

### **2008 : Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier à la Vallée de Joux**

La Manufacture Jaeger-LeCoultre s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale d'entreprise, visant notamment à réduire les effets que son extension actuelle peut avoir sur l'environnement et le cadre de vie des habitants de la Vallée de Joux. L'une des préoccupations était de trouver une alternative aux problèmes de parking.

Plusieurs mesures ont été réalisées : mise à disposition d'un parc à vélo couvert, lancement progressif de trois lignes de bus, encouragement au covoiturage par la mise en réseau et l'attribution d'une place des parc nominative aux groupes de covoiturants. La Manufacture aussi a prévu d'ouvrir un restaurant d'entreprise, d'encourager financièrement l'achat d'abonnements de transports publics et de soutenir la création d'une ligne ferroviaire transfrontalière.

Selon les estimations de l'entreprise, grâce aux mesures mises en place, environ 3 millions de kilomètres ne sont plus parcourus en voiture chaque année. Sensibilisés à la préservation de l'environnement, les collaborateurs sont satisfaits des mesures du plan de mobilité.

### **2006 : Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) à Genève**

Les collaborateurs de la FSASD se déplacent dans le cadre de leur travail pour se rendre au domicile des personnes dont ils s'occupent. Une enquête sur la santé au travail a montré que les déplacements quotidiens liés au travail étaient en partie responsables du stress des collaborateurs. Ceci a induit le lancement d'une nouvelle politique de la mobilité basée sur une redéfinition de moyens de déplacements. Le principe est d'éviter de recourir aux voitures privés en développant et en encourageant prioritairement d'autres modes.

Ainsi quatre zones ont été définies, précisant le moyen de déplacement à privilégier : à pied, en bus ou à vélo, en voiture. Le choix du moyen de transport dépend de la distance à parcourir, la déclivité du terrain, le matériel à transporter, les conditions climatiques mais aussi des collaborateurs (par ex. condition physique).

Le principe est de renoncer à l'utilisation des véhicules privés au profit des moyens mis à disposition par la FSASD : à pied, à vélo standard ou électrique, en transports publics ou en Mobility CarSharing.